

# PREVISION

previs 

Quand prévoyance  
rime avec transparence

PREVISION | AOÛT 2016



## Editorial

Le «Sonntagszeitung»<sup>1</sup> l'a confirmé: la Previs possède l'un des services administratifs les plus efficaces des caisses de pension hel-

vétiques. Mais qu'en pensent nos clients et quel regard portent-ils sur d'autres facteurs essentiels? Pour le savoir, nous les avons interrogés en fin d'année passée dans le cadre d'une enquête de satisfaction. Découvrez dans ce numéro les principaux résultats et enseignements tirés. Retrouvez également notre série consacrée à la planification de la retraite: des informations intéressantes pour vivre une retraite sereine vous attendent dans le troisième volet. Messieurs Cosandey et Schnider font le point sur les défis auxquels sont confrontées les caisses de pension dans leur article respectif. Enfin, nous vous présentons le nouveau visage de notre Conseil de fondation, dont la mission sera de relever lesdits défis. Je vous souhaite une bonne lecture.

<sup>1</sup> Classement des caisses de pension établi par le «Sonntagszeitung» le 12 juin 2016

Stefan Muri, Directeur

## Continuité au sein du Conseil de fondation

L'Assemblée des délégués a renouvelé le mandat de Peter Flück, président du Conseil de fondation, et d'Alfred Amrein, tous deux représentants des employeurs. Martin Gafner, représentant de la caisse de prévoyance de Siloah AG, a pour sa part été nouvellement élu.

Magdalena Meyer et Martin Horisberger ont quitté le Conseil de fondation, dont ils étaient membres depuis respectivement huit et neuf ans.



Lié à la Previs depuis longtemps déjà, Martin Gafner occupera l'un des

deux sièges vacants. Avant même d'exercer sa fonction actuelle de président du Conseil d'administration de la caisse de Siloah AG, il faisait bénéficier la Previs de ses compétences avisées en matière de conseil sur les questions relatives aux placements. La Previs redéfinira du reste cette tâche de conseil.

Avant de prendre ses fonctions, Martin Gafner a répondu à deux questions:

**En tant que membre du Conseil de fondation, quels sont à vos yeux les principaux défis que vous devrez relever avec la Previs?**

Comme exposé à plusieurs reprises lors de l'Assemblée des délégués, outre la baisse des rendements sur les marchés de placement, la promesse de prestations sur laquelle repose la prévoyance professionnelle constitue le grand défi à relever. Dans le futur, il ne sera pas possible de maintenir lesdites prestations au niveau actuel. L'allongement de l'espérance de vie – qui nous réjouit toutes et tous – implique un versement du capital accumulé sur de plus longues périodes, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le montant futur des nouvelles rentes.

Suite de la page 1

### Selon vous, en quoi pourrez-vous faire bénéficier votre caisse des expériences faites au sein du Conseil de fondation?

La prévoyance professionnelle est un élément important de la politique du personnel d'un employeur. Saisir les relations de cause à effet et participer aux décisions relatives à l'évolution de la prévoyance professionnelle pour nos collaborateurs représente une grande responsabilité stratégique, mais aussi une plus-value pour Siloah AG.

### Conseil de fondation: nouveaux membres recherchés pour 2017

Compte tenu du siège actuellement vacant pour la représentation des employés au Conseil de fondation, la Previs recherche de nouveaux membres, possédant idéalement des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants: économie, finance, assurances sociales ou droit.

Les caisses seront contactées au second semestre et priées de proposer des candidats. Les personnes intéressées peuvent aussi s'annoncer dès à présent auprès du directeur.

## Que pensent nos clients au juste?

L'enquête de satisfaction réalisée l'automne passé nous livre des informations intéressantes: nos clients surveillent de près le taux de couverture ainsi que la performance des placements et attribuent d'excellentes notes aux prestations de service.

Plus de 50 collaboratrices et collaborateurs de la Previs s'investissent jour après jour dans leur domaine d'activité et de spécialisation respectif: ils conseillent employeurs et assurés, procèdent à des mutations, versent des rentes, investissent dans des placements, planifient des rénovations d'immeubles et bien plus encore. Le tout avec un seul et unique objectif à l'esprit: faire systématiquement bénéficier nos clients des meilleures offres et prestations de service. Afin de porter un regard critique sur la qualité de nos prestations telle que nous la percevons, nous avons mené, l'automne dernier, une enquête de satisfaction auprès de nos clients (employeurs) et des courtiers en assurance, en collaboration avec l'entreprise Input Consulting AG.

Voici pour vous une synthèse des principaux résultats:

- Les clients se disent globalement satisfaits, estimant également que la Previs répond bien à leurs attentes.
- Dans l'ensemble, les clients ont une bonne image de la Previs, principalement au niveau des compétences, du sens des responsabilités et de l'orientation vers les objectifs. Par contre, conséquence directe des défis posés par les marchés de placement et les évolutions démographiques, la Previs semble pouvoir s'améliorer sur le plan de la solidité.
- L'offre de plans de prévoyance est jugée supérieure à la moyenne, en particulier par les clients. Le taux de conversion (6.0%, caisse enveloppante) est moins bien perçu. Quant aux frais de gestion, ils se situent à un bon niveau selon les courtiers.
- Les clients comme les courtiers estiment que le taux de couverture de la caisse de prévoyance Service Public (2014: 95.9%) est perfectible, tout comme la performance des placements sur les cinq et dix dernières années.
- Clients et courtiers attribuent d'excellentes notes au conseil à la clientèle, saluant tout particulièrement l'amabilité du personnel et la qualité du conseil. Ces résultats ont pesé dans une large mesure sur la satisfaction globale.
- Les moyens auxiliaires (site Internet, plan de prévoyance, certificat d'assurance, etc.) et la communication (informations à la clientèle, magazine Prevision, clarté des informations, etc.) sont également très bien notés. Les clients verraient d'un bon œil l'introduction de nouvelles fonctionnalités en ligne comme la mutation des données concernant les assurés et un simulateur de calcul de la prestation de vieillesse.
- Les courtiers voient dans l'évolution des marchés de placement (taux d'intérêt bas), l'évolution démographique et les exigences réglementaires toujours plus nombreuses les principaux défis à relever par les caisses de pension.

Tous les résultats sont pris en compte dans le cadre des activités stratégiques courantes et seront transposés en me-

sures concrètes ces prochaines années. Nous garantissons que nous continuerons à mettre jour après jour notre sens des responsabilités, nos objectifs et notre enthousiasme au service de nos offres et de nos prestations. Pour satisfaire pleinement nos clients et les bénéficiaires. Nous remercions de leur soutien toutes les personnes ayant participé à l'enquête.

**Trois questions à Benjamin Müller, Input Consulting AG, spécialiste des études de marché:**

**Quel jugement portez-vous de manière générale sur l'enquête de satisfaction menée auprès des clients de la Previs?**

Les résultats de cette enquête sont bons et prouvent que la Previs est per-

çue comme une caisse de pension compétente, bien organisée et soucieuse de ses clients.

**Quel résultat vous frappe tout particulièrement?**

Les atouts de la Previs résident clairement dans le service à la clientèle, la communication et les moyens auxiliaires mis à la disposition des clients. Les évaluations des clients se révèlent bonnes en moyenne et rares ont été les mauvaises notes attribuées à la Previs sur ces thèmes.

**Selon vous, dans quels domaines des mesures s'imposent-elles?**

Les plus mauvais résultats de la Previs concernent son taux de couverture, les placements, le taux de rémunération et

les frais. Or la Previs n'a qu'une influence limitée sur ces thèmes, qui pâtissent lourdement de la morosité des marchés de placement. Par ailleurs, je perçois un manque d'information au niveau des frais de gestion: les courtiers en assurance interrogés, qui comparent au quotidien les prestations de différentes caisses de pension, portent un jugement très positif sur les frais de la Previs, alors que les clients directs les considèrent d'un œil plutôt critique. La Previs devrait informer plus activement ses clients directs de ses frais de gestion intéressants.

Nos remerciements à Monsieur Müller pour cette brève interview écrite.



#### **Nouveaux collaborateurs**

##### **Zeliha Kuscuoglu**

Responsable spécialisée Construction, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016

##### **Daniel Zwyygart**

Responsable Placements financiers et membre de la direction, depuis le 1<sup>er</sup> août 2016

#### **Sincères félicitations!**

Notre apprentie Ariane Guggisberg a terminé avec succès la formation d'employée de commerce CFC, profil E. Elle décroche ainsi son deuxième diplôme déjà.

Ariane Guggisberg va effectuer une année de transition au sein du service spécialisé de gestion immobilière de Previs Prévoyance. Cette solution sera profitable aux deux parties: fraîchement diplômée, Ariane Guggisberg pourra accumuler de l'expérience et optimiser ainsi ses chances sur le marché de l'emploi. Quant à la Previs, elle peut compter sur une collaboratrice

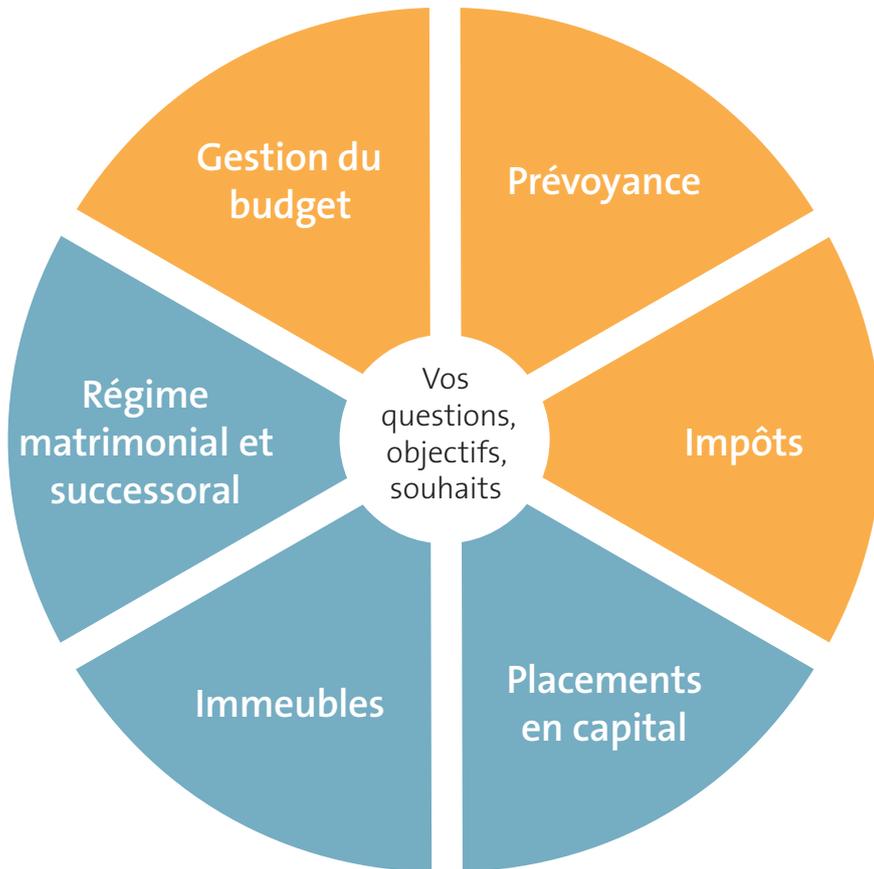
qui connaît l'équipe ainsi que les processus et à qui une brève période d'introduction suffit pour être opérationnelle.

Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre notre collaboration.



## La retraite en toute sérénité – 3<sup>e</sup> volet

Comment structurer et placer ma fortune en prévision de ma retraite? Quelles questions dois-je me poser sur le plan de l'immobilier et de la prévoyance vieillesse? Quels sont les instruments dont je dispose pour planifier ma succession? Le troisième et dernier volet de notre série consacrée à la planification de la retraite vous apporte un éclairage sur ces thèmes.



Ce volet de notre série dédiée à la planification de la retraite répond aux questions importantes qui se posent à propos des placements de capitaux, des biens immobiliers ainsi que du régime matrimonial et successoral. Le premier volet de notre série est paru dans l'édition de décembre 2015 de notre magazine *Prevision*, le deuxième dans l'édition d'avril 2016 ([previs.ch](http://previs.ch)).

La planification budgétaire (v. aussi le 1<sup>er</sup> volet) permet de déterminer quels seront vos besoins d'argent et à quel moment. Un plan financier à long terme permet de comparer vos rentrées

d'argent avec les dépenses prévues, et de voir ainsi sur une année si vous mettez de l'argent de côté ou si, au contraire, vous devez puiser dans votre patrimoine pour vivre, auquel cas dans quelle mesure. Sur la base de ce constat, vous pourrez alors structurer votre fortune et définir la stratégie de placement future.

### Votre fortune en trois parties

Le mieux est de diviser votre fortune en trois parties: réserves de liquidités, capital destiné à la consommation et capital destiné à accroître votre patrimoine. Les réserves de liquidités vous

servent à payer les imprévus comme les cas d'urgence, les grosses factures ou les investissements conséquents (voiture, maison, santé, etc.). Le capital de consommation nécessaire apparaît sur le plan financier. L'horizon est limité à dix ans tout au plus. L'argent dont vous n'aurez vraisemblablement pas besoin au cours des dix prochaines années peut donc être placé. La forme choisie pour le capital de croissance dépend du niveau de risque que vous êtes prêt(e) à assumer ainsi que d'autres considérations personnelles.

### Prévoyance vieillesse et immobilier

Généralement, la prévoyance vieillesse soulève deux questions en matière d'immobilier: faut-il amortir l'hypothèque dans la perspective de la retraite? Faut-il transmettre aux enfants son patrimoine immobilier?

La réponse à la question de l'amortissement d'une hypothèque est apportée en partie par la banque. Pour les cas où l'hypothèque est soumise à une obligation de remboursement, la banque veut savoir si celle-ci sera encore supportable une fois la retraite arrivée. Pour ce faire, elle calcule les intérêts non pas aux taux en vigueur sur le marché mais sur la base d'un taux moyen de 5%. Les frais de logement (intérêts hypothécaires et frais d'entretien) ne doivent pas représenter plus d'un tiers du revenu régulier.

Un amortissement augmente la fortune liée au détriment des actifs libres. Néanmoins, il est conseillé de ne pas limiter par trop la flexibilité des capitaux encore disponibles alors.

### Alternatives au remboursement

La réponse à la question du remboursement d'une hypothèque dépend en fin de compte aussi des solutions de placement alternatives. Si le placement génère un produit supérieur aux intérêts hypothécaires, il est conseillé de renoncer à un amortissement. Dans le cas inverse, vous ferez des économies en remboursant l'hypothèque.

### Bien immobilier en usufruit

La réponse à la question de la transmission d'un bien immobilier, aux enfants par exemple, apparaît dans le plan financier. Il devrait en effet ressortir de ce document la nécessité ou non d'injecter un jour ou l'autre des fonds propres dans le bien immobilier. Si tel n'est pas le cas, la donation du bien im-

mobilier peut être envisagée du vivant des propriétaires déjà. La législation prévoit dans ce cas la possibilité de constituer un usufruit. Cette solution permet aux propriétaires initiaux de continuer à vivre dans l'objet ou de le louer.

### Planifiez votre succession

Qu'advient-il de mon argent en cas de décès? Cette question revêt également une importance non négligeable dans la perspective du départ à la retraite. Planifier concrètement sa succession peut contribuer à protéger les héritiers – conjoint, partenaire ou enfants – mais aussi à éviter d'éventuels conflits. De même, il est possible de trouver des solutions en temps voulu dès lors que le partage des biens tel que prévu par la loi ne correspond pas aux vœux du testateur ou de la testatrice.

Vous pouvez recourir à divers instruments pour planifier votre succession: contrat de mariage, pacte successoral, testament, contrat de concubinage, donation/avancement d'hoirie entre vifs ou encore assurances-vie.

### Solution individuelle

Il convient d'examiner au cas par cas quelle solution s'impose. La mise en œuvre des instruments que sont le contrat de mariage et le pacte successoral, avec authentification officielle, nécessite de faire appel à un notaire. N'hésitez pas à nous demander les noms de personnes compétentes.

Par contre, nous nous tenons à votre entière disposition pour évaluer votre situation patrimoniale en vue de votre départ à la retraite et déterminer comment répartir votre fortune ou quelles solutions de placement s'offrent à vous.



Thomas Ritschard, économiste d'entreprise HES, est associé chez Glauser+Partner Vorsorge SA à Berne. Cette société conseille les assurés sur toutes les questions liées à la prévoyance, la fiscalité et la gestion de fortune. Glauser+Partner est le partenaire officiel de la Previs pour la planification de la retraite dans le cadre du séminaire «Gut vorbereitet in die Pension» (uniquement proposé en allemand pour l'instant). Pour en savoir plus: [www.glauserpartner.ch](http://www.glauserpartner.ch)

### Brochure «13 règles d'or»

Envie d'en savoir davantage? Vous trouverez notre brochure «Die 13 Prinzipien des intelligenten Investierens» (en allemand uniquement) sur le lien suivant: [www.glauserpartner.ch/13prinzipien](http://www.glauserpartner.ch/13prinzipien)

Rappel: en tant qu'assuré-e auprès de Previs Prévoyance, vous bénéficiez d'une **remise de 10%** sur les prestations de conseil de Glauser+Partner.

Le premier entretien est gratuit et sans engagement de votre part.

## Case Management – oui mais par qui?

Lorsqu'ils sont confrontés à des arrêts de travail, les employeurs se demandent régulièrement qui est responsable de la réinsertion: l'AI, l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, l'assurance-accidents ou bien encore la caisse de pension?

La réponse devrait être en principe claire: l'assurance-invalidité répond de la réinsertion des personnes malades ou accidentées. Or l'expérience montre que les offices AI, du fait de leurs ressources limitées en personnel, ne sont pas toujours en mesure de proposer eux-mêmes tous les services de réinsertion requis. Aussi des compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et des assureurs-accidents ont-ils décidé de prendre en charge la réintégration de leurs assurés. Cela ne suffit pas néanmoins, d'où l'intervention toujours plus fréquente des caisses de pension.

### Orientations différentes

Le rôle actif des caisses de pension lors de la réinsertion s'explique par différentes raisons. Pour Nicole Keller, spécialiste au sein du service des prestations de PKRück, les orientations différentes de chaque acteur du système des assurances sociales notamment n'y sont pas étrangères: «Pour les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, lesquelles versent des prestations pendant 730 jours au maximum, le capital sous risque est généralement un peu moins élevé que dans la prévoyance professionnelle, où le versement des prestations n'est par principe pas limité dans le temps.» La même réflexion s'applique jusqu'à un certain point aux assureurs-accidents. «Dans certains cas, les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et les assureurs-accidents ne voient aucun intérêt à mettre en œuvre une procédure de Case Management. Or pour la prévoyance professionnelle et compte tenu de

l'importance du capital sous risque, ce sont précisément ces cas qui nécessiteraient impérativement une telle procédure.»

Par ailleurs, comme l'explique Nicole Keller, les objectifs du Case Management ne sont pas les mêmes pour les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, les assureurs-accidents et la prévoyance professionnelle: «Les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie espèrent un arrêt de travail aussi bref que possible, tandis que la prévoyance professionnelle veut avant tout éviter une invalidité.» Cette différence d'approche n'est pas sans conséquence. «Il n'y a dès lors pas de prise en charge complète, d'autant que les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ne sont pas des assurances sociales obligatoires mais des organisations de droit privé.» Dès qu'une personne est apte à exercer une activité adaptée à son handicap, la procédure de Case Management est stoppée et les prestations sont suspendues eu égard à l'obligation de l'assuré de réduire le dommage. «Ces pratiques vont malheureusement à l'encontre du principe de gestion durable des cas de réinsertion prôné par la prévoyance professionnelle», explique Nicole Keller.

### Travail de coordination requis

Afin d'éviter que les procédures de Case Management ne foisonnent ou que les différents protagonistes ne s'engagent dans une lutte pour conquérir les assurés, une bonne coordination s'impose tout particulièrement. Nicole Keller est

d'avis que chaque acteur doit y mettre du sien: «Il va de soi que la prévoyance professionnelle n'engage une procédure de Case Management que si aucun autre assureur ne s'en est encore chargé.» Pourtant, même si une compagnie d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie a déjà entrepris une procédure de Case Management, il est important d'engager un travail de comparaison et de coordination avec la prévoyance professionnelle: «La prévoyance professionnelle contacte la compagnie d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et participe au besoin au Case Management, financièrement aussi parfois.» L'objectif est toujours de satisfaire au mieux les assurés et, pour les compagnies d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et la prévoyance professionnelle, d'utiliser au mieux les capitaux.

Pour terminer, Nicole Keller rappelle qu'il est capital pour la prévoyance professionnelle de travailler à son tour en coordination avec l'AI. Ce d'autant plus qu'elle est toujours tributaire de la décision de l'AI. «Il est tout autant dans l'intérêt des assurés et des entreprises affiliées que de la prévoyance professionnelle de réinsérer le plus de personnes possible. Les chiffres nous donnent raison: chez PKRück, le pourcentage des nouvelles rentes versées en raison de maladies psychiques est de 28%, alors qu'il atteint 48% au sein de l'AI.»

Texte par ordre de la PKRück:  
Eric Langner, [www.elk.ie](http://www.elk.ie)

## Réforme du deuxième pilier: entre désir et réalité politique

Dans un exposé passionnant donné lors de l'Assemblée des délégués, Jérôme Cosandey, chef de projet chez Avenir Suisse, a montré la nécessité de réformer le deuxième pilier et présenté des solutions souhaitables dans un contexte international également, comparant ces dernières avec la réalité politique de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

En raison des profonds bouleversements sociaux intervenus depuis 1985, les fondements de la prévoyance vieillesse ne sont plus conformes à la réalité. Depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire, les parcours de vie, qu'ils soient familiaux ou professionnels, ont radicalement changé. Alors que le partage traditionnel des rôles entre homme et femme au sein de la famille était la règle il n'y a pas si longtemps encore, aujourd'hui, ce sont plusieurs modèles, des familles monoparentales aux familles recomposées, en passant par les familles traditionnelles, qui dictent la politique familiale et changent la donne eu égard au financement des assurances sociales. L'évolution du monde du travail, renforcée encore par la mondialisation, y est étroitement liée. Qui de nos jours reste encore fidèle à la profession initialement apprise ou au même employeur tout au long de sa vie active? Notre économie sociale de marché, avec ses structures sociales solidement établies, empêche la grande majorité des seniors actuels de tomber dans la pauvreté.

Ces transformations sociales, conjuguées à l'augmentation de l'espérance de vie – une évolution a priori positive pour nous – et à la baisse du taux de natalité, participent au vieillissement de la population et à la surcharge des œuvres sociales. Si l'on considère encore la baisse des rendements sur les marchés de placement, la tâche des assurances sociales se meut en travaux d'Hercule.

Les majorités politiques combinées à la menace permanente d'une initiative ou d'un référendum rendent l'entente difficile au sein de l'autorité législative.

### Un souhait: financer durablement la prévoyance vieillesse au moyen de trois leviers

Pour garantir sur le long terme le financement de la prévoyance vieillesse, nous disposons de trois instruments fondamentaux: réduire les prestations, augmenter l'épargne et la durée de l'épargne.

S'agissant des prestations, il serait indiqué de ramener le débat sur le terrain de l'objectivité en dépolitisant le thème. D'autres pays européens nous ont précédés dans cette voie, à l'image notamment de la principauté de Liechtenstein, où le taux de conversion est désormais fixé par les conseils de fondation. Les Suédois et les Allemands appliquent pour leur part un modèle de calcul afin d'adapter les prestations promises aux capacités du système de prévoyance.

Le maintien des rentes au même niveau en dépit d'un abaissement des taux de conversion passe par l'augmentation du capital d'épargne. Pour ce faire, deux solutions s'offrent à nous: verser des cotisations personnelles plus élevées dans le système de prévoyance et/ou cotiser plus longtemps.

Il est surprenant de constater que la Suisse, qui se classe au deuxième rang des pays de l'OCDE affichant l'espé-

rance de vie la plus longue, maintient toujours l'âge de la retraite à 65 ans. La majorité des pays de l'OCDE, tous démocratiques, a d'ores et déjà augmenté l'âge de la retraite à 67 ans, voire à 68, ou adopté à tout le moins cette mesure. Voilà pour ce qui est de l'augmentation de la durée de l'épargne.

### La réforme mise en priorité sur l'épargne additionnelle

Une hausse de la TVA et des cotisations prélevées sur le salaire permettrait de réunir 7.4 milliards de francs. Le relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans pour les femmes et la flexibilisation du passage à la retraite pour les deux sexes génèreraient 1.2 milliard d'économies. Par ailleurs, l'on s'affaire à développer le système plutôt qu'à le stabiliser en prévoyant une extension totale de 1.4 milliard de francs en faveur des nouveaux bénéficiaires de l'AVS, qui verront ainsi d'un bon œil l'adoption de la réforme.

### Les conclusions de Jérôme Cosandey

- La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» est un petit pas dans la bonne direction.
- L'extension de l'AVS n'est ni nécessaire ni indiquée.
- L'âge de la retraite semble toujours un sujet tabou en Suisse.

## Bases techniques LPP 2015

Le calcul des engagements d'une institution de prévoyance repose sur des bases techniques. Les éléments qui composent ces dernières sont par exemple l'espérance de vie, la probabilité d'une invalidité ou d'être marié au moment du décès et bien d'autres paramètres encore.

Ces valeurs techniques résultent de statistiques établies sur la base d'observations d'effectifs d'assurés sur une longue période. Les institutions de prévoyance ont à disposition deux tables différentes:

- Les bases LPP, fondées sur les données de 15 institutions de prévoyance de droit privé.
- Les bases VZ, reposant sur les données de 21 institutions de prévoyance de droit public.

Previs Prévoyance s'est appuyée sur les bases LPP 2010 pour clore l'exercice 2015, les nouvelles bases LPP 2015 ayant été publiées en décembre 2015.

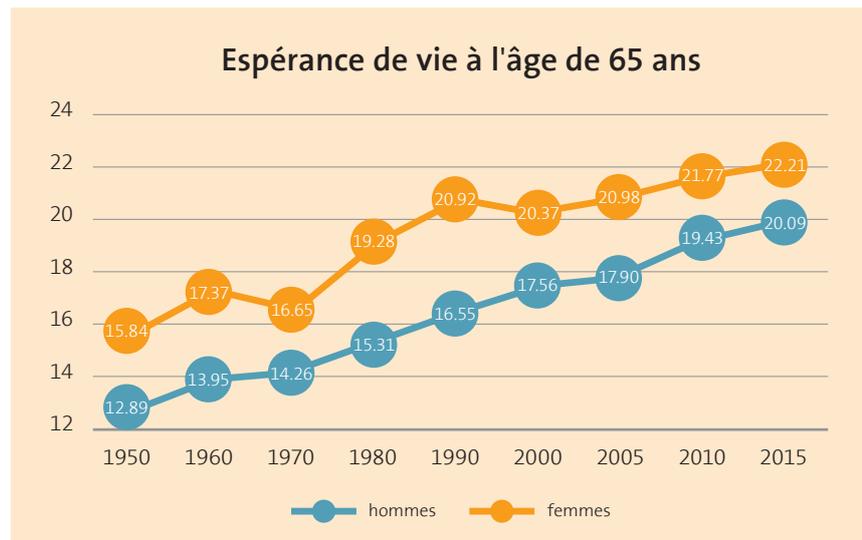
Une comparaison avec les bases LPP 2010 fait ressortir les principaux changements suivants:

- L'espérance de vie continue à augmenter. La hausse s'inscrit dans le cadre des prévisions et de la tendance à long terme.
- Les probabilités d'une invalidité ont considérablement baissé, ce principalement en raison du durcissement des pratiques de l'assurance-invalidité fédérale.

### L'espérance de vie va continuer à augmenter

Pour une institution de prévoyance, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans est déterminante.

Celle-ci a évolué comme suit au cours des 60 dernières années:



Dans la perspective du passage des bases LPP 2010 aux bases LPP 2015, la Previs a constitué une provision tout au long des cinq dernières années. Grâce à cette consolidation, le changement de base n'aura pas de répercussions sur le bilan. La baisse des probabilités d'une invalidité, observée également depuis longtemps à la Previs, a déjà été prise en compte par le biais de la réduction des cotisations de risque.

A l'avenir encore, il faudra partir de l'idée que l'espérance de vie va poursuivre sa progression. Les diverses prévisions tablent sur une hausse moyenne de 5% tous les dix ans. La Previs continuera à tenir compte de ces

changements sur le plan actuariel dans sa stratégie afférente aux prestations. Pour ce faire, elle se basera sur les tables dites périodiques, qui prévoient le préfinancement échelonné de l'augmentation de l'espérance de vie au moyen d'une provision. Cette dernière est systématiquement dissoute à l'entrée en vigueur des nouvelles bases techniques et intégrée aux capitaux de couverture. L'allongement constant de l'espérance de vie et le fléchissement des rendements attendus placent encore et toujours les institutions de prévoyance devant des défis de taille.

Martin Schnider  
Associé ABCON AG, Berne



### Previs Prévoyance

Seftigenstrasse 362 | Case postale 250 | CH-3084 Wabern bei Bern  
T 031 960 11 11 | F 031 960 11 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs

Quand prévoyance  
rime avec transparence